



# Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 2 • 03-2019

## Lettre d'information parlementaire

**A**lors que des voix se sont élevées pour que la force nucléaire française serve de « parapluie nucléaire » pour l'ensemble du territoire de l'Union européenne (voir p. 3), nous invitons fortement les membres de la nouvelle Assemblée parlementaire franco-allemande à inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session, la question « nucléaire » hors des enjeux partisans et des sentiers battus.

Initiative franco-allemande

L'Assemblée parlementaire franco-allemande a tenu sa première session inaugurale le 25 mars dernier. Parmi ses missions, figurent celle d'assurer le suivi des affaires internationales et européennes présentant un intérêt commun (y compris la politique étrangère, de sécurité et de défense européenne commune) ; ainsi que celle de formuler des propositions sur toutes questions intéressant les relations franco-allemandes.

Dans ce cadre, il serait tout à fait opportun et nécessaire que les 100 députés — 50 allemands et 50 français — engagent ce débat sur quelle sécurité en Europe et avec quels outils ? Un débat ouvert à l'ensemble des acteurs notamment de la société civile. Un débat qui prend toute son importance alors que l'Allemagne s'engage dans la construction du successeur du Rafale, l'avion de combat porteur de l'arme nucléaire...

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

### Actualité

#### Actions pour la ratification du Traité d'interdiction

**Royaume-Uni** • La commission en charge des relations internationales a lancé le 22 novembre 2018 une mission d'information sur le Traité de non-prolifération (TNP) et le désarmement nucléaire. À ce titre, elle a examiné les objectifs du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et les mesures que les États dotés d'armes nucléaires pourraient prendre pour réduire le risque nucléaire. Le 13 février, la mission a auditionné Beatrice Fihn, directrice exécutive de ICAN afin de connaître les objectifs du TIAN et comment celui-ci interagit avec le TNP.

<https://bit.ly/2R0wY5V>

**Islande** • Le 18 février, le Parlement islandais a débattu d'une résolution appelant le gouvernement à se joindre au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

#### Actions pour la non-prolifération et le désarmement

**Algérie** • Un projet de loi pour le développement des activités nucléaires civiles a été adopté par le gouvernement. Ce texte prévoit notamment la création d'organes pour encadrer ces activités dont une Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaire. Une loi qui va dans la suite de la signature du protocole additionnel au TNP, permettant de renforcer le régime global de non-prolifération nucléaire. Un projet de loi présenté alors qu'était commémoré le 59<sup>e</sup> anniversaire du premier essai nucléaire de la France au Sahara. Le ministre des Moudjahidine (anciens combattants) Tayeb Zitouni appela à cette occasion les chercheurs et spécialistes, ayant travaillé sur ce sujet « à présenter un compte rendu de leurs recherches en vue de fournir une prise en charge scientifique, juridique, psychologique et sanitaire des effets de ces essais nucléaires ».

**Zimbabwe** • Le 13 février 2019, le Zimbabwe a déposé son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Traité compte maintenant 168 États parties. Le traité n'entrera en vigueur que lorsque les huit États restants de l'annexe II l'auront ratifié (États-Unis, Corée du Nord, Iran, Égypte, Chine, Inde, Pakistan, Israël).

**États-Unis** • Le 30 janvier, la sénatrice démocrate Elizabeth Warren et Adam Smith, membre du Congrès ont présenté devant leur chambre respective des projets de loi visant à établir une politique en toute circonstance

de non emploi en premier de l'arme nucléaire. Pour ces deux parlementaires « la stratégie nucléaire [des États-Unis] actuelle n'est pas seulement dépassée, elle est aussi dangereuse. Ce projet de loi réduirait les risques d'erreur et nous aidera à maintenir notre leadership moral et diplomatique dans le monde ».

#### **DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

### **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**

À LA DATE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 :

**signature : 70 États ; ratification : 22 États.**

**RAPPEL : 50 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. L'Afrique du Sud, ancienne puissance nucléaire, a ratifié le TIAN le 25 février 2019.**

#### **DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

### **Appel auprès de la communauté des scientifiques, ingénieurs et créateurs de nouvelles technologies**

**L**a technologie est une arme à double tranchant. Elle peut autant générer de la création que de la destruction. Il est vital que les communautés scientifiques et technologiques s'engagent collectivement à employer leurs compétences et savoir faire pour nous protéger de la menace nucléaire en se joignant aux efforts de l'abolition des armes nucléaires dans le monde. « Dans mon travail, je m'engage à ne pas utiliser mes compétences pour développer ou aider à la conception d'armes nucléaires. ».

Pour souscrire à cet engagement :

<http://icanfrance.org/temps-rompre-armes-nucleaires/>

## **La Francophonie s'engage en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires**

**L'**Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) a décidé de s'engager davantage en matière de non-prolifération des armes nucléaires et d'interdiction des essais nucléaires sous l'impulsion de son secrétaire général, Jacques Krabal (député, LREM).

« Cette mission, a précisé le secrétaire général, met en action la nouvelle dynamique politique engagée par l'APF et montre l'engagement de l'APF à contribuer à respecter les engagements du TNP et du TICE dans l'espace francophone et l'implication de la francophonie à œuvrer pour l'amélioration et la création des zones exemptes d'armes nucléaires et la ratification des différents traités, comme l'appellent les résolutions 16 et 17 de la Déclaration d'Antananarivo, votée au sommet de la francophonie en novembre 2016. »

Cette diplomatie parlementaire (voir Lettre n° 1 - Janvier 2019) répond parfaitement à une capacité d'action parallèle des États que ce type d'organisation internationale peut réaliser pour faire avancer des processus bloqués ou laissés de côté, car non prioritaire pour certains États.

Comme premières mesures, l'APF a lancé différentes initiatives, dont une rencontre à Vienne de Lassina Zerbo, secrétaire général de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour promouvoir en son sein ce traité. De même, une rencontre a eu lieu au siège de l'APF avec Jean-Marie Collin, co-porte-parole de ICAN France dans le but de mieux connaître les actions, objectifs et possible synergie entre cette Organisation et la campagne ICAN.

Une réunion de parlementaires francophones va se tenir lors de la conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (septembre 2019), pour mettre ce sujet « désarmement et non-prolifération » au cœur de cette assemblée, sachant que celle-ci est composé d'un seul État disposant de l'arme nucléaire (la France), au côté d'États acceptant et participant à une poli-



Réunion de travail de la délégation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en mission à Vienne du 18 au 20 février 2019 pour échanger avec l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) sur les enjeux de non-prolifération et de désarmement. Photo DR.

tique de dissuasion nucléaire (par exemple, la Belgique et le Canada) ou ne possédant pas d'armes nucléaires (l'écrasante majorité des États membres de l'Organisation internationale de la francophonie).

Il faut relever que sur les 122 États qui ont participé et adopté le 7 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à l'Assemblée générale de l'ONU, 46 sont des États membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ; soit une majorité des membres de cette organisation démontrant pleinement l'engagement de ces diplomaties sur ce sujet.

Déclaration d'Antananarivo : <https://bit.ly/2MedRUt>

# Le droit international humanitaire et les armes nucléaires

**L**a mission d'information sur « Le droit international humanitaire à l'épreuve des conflits », dirigée par les députés de la commission des Affaires étrangères M. Moetai Brotherson (GDR) et M. Jean François Mbaye (LREM), a auditionné le 14 février M. Jean-Marie Collin et M. Patrice Bouveret co-porte-paroles de ICAN France. Extrait de leur intervention.

L'état actuel de la sécurité internationale montre que les progrès dans le domaine du respect et de l'application du droit international humanitaire sont cruciaux. Comme l'a exprimé le ministre des Affaires étrangères dans le cadre de la stratégie humanitaire de la France en mars 2018 « *le respect du droit international humanitaire n'est pas une option : c'est une obligation* ».

Or, la politique de dissuasion nucléaire est une menace constante à la sécurité internationale et donc au respect du DIH. En effet, pour que cette politique fonctionne, nos gouvernants doivent faire planer une menace permanente d'utilisation de l'arme nucléaire. C'est ce qui est nommé par les autorités, la crédibilité. Or, cette crédibilité — qui doit exister au niveau politique, militaire et industrielle — implique principalement que le chef des armées — le Président — soit prêt à utiliser cet arsenal sur des cibles, qui sont des villes — avec des écoles, des hôpitaux, des musées — ou résident des populations civiles... donc à enfreindre pleinement le droit international humanitaire.

Parmi les principales règles du DIH, les armées ont l'obligation de respecter, lors de leurs missions, les principes de la distinction entre civil et combattant, de la proportionnalité dans l'attaque ou encore de la protection de l'environnement naturel. Ces principes sont inscrits dans les Conventions de Genève.

Arrêtons-nous un instant sur ces principes et leur emploi : la France mène de très nombreuses opérations militaires et son armée est connue pour, avant toute décision de frappe et en cas de doute sur la remise en cause de l'un de ces principes du DIH, se tourner vers ses juristes. Concrètement, lorsque un pilote de chasse doit utiliser son armement, en cas de risque de dommages collatéraux, il doit consulter les juristes pour savoir s'il peut réaliser ou non la mission, ou utiliser tel ou tel système d'armes qui aura moins d'effet collatéral et donc de risques vers une population civile. Ainsi sur la base de cet exemple, une question logique apparaît : dans le cadre de l'exercice de la dissuasion nucléaire, des juristes accompagnent-ils la décision d'un commandant de SNLE, sachant que les effets réalisés des armes nucléaires ne peuvent pas respecter les différents principes des Conventions de Genève ?

De plus, lors de la 8<sup>e</sup> Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), les États ont adopté par consensus un plan d'action qui indique : « *La Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire.* »

Au titre de sa politique de protection du DIH, des conventions de Genève et du document final du TNP, la France s'est pleinement engagée à respecter le DIH en tout temps. Ignorer ce droit fondamental ne signifie rien d'autre que de le remettre totalement en cause.

## La dissuasion nucléaire en bref..

**Dissuasion nucléaire franco-européenne 1** • Le président de la Conférence de Munich Wolfgang Ischinger a jeté un pavé dans la marre le 9 février dernier dans une interview à *Funke Mediengruppe*, et diffusé par *Ouest France* : « [...] à moyen terme, la question de l'europanisation du potentiel nucléaire français est effectivement une très bonne idée. Il s'agit de savoir si, et comment la France pourrait être disposée à mettre stratégiquement sa capacité nucléaire au profit de l'ensemble de l'Union européenne. Concrètement : les options de l'engagement nucléaire de la France ne devraient pas couvrir seulement son propre territoire, mais aussi le territoire des partenaires au sein de l'Union européenne. En contrepartie, il faudrait définir quel apport les partenaires européens pourraient mettre à disposition pour cela, afin d'arriver à une juste répartition des efforts. Cependant : l'utilisation possible des armes nucléaires ne pourrait pas être décidée, au final, par un comité de l'UE. Cette décision resterait celle du président français. Ce que nous devons accepter ! »

<https://urlpetite.fr/4t2>

**Dissuasion nucléaire franco-européenne 2** • Cette proposition allemande peut aussi se lire comme une réponse à la question écrite n° 16351 du député Luc Carvounas (PS),

portant sur « *l'avenir de la dissuasion nucléaire française* », et plus précisément sur la relation entre la France et l'Allemagne sur cet armement. Le ministère des Armées prendra-t-il en compte cette proposition allemande dans sa réponse « officielle » au député ?

**La France et le Traité FNI** • Le 5 février 2019, en séance publique, le sénateur M. Joël Guerriau (UDI) a pris la parole à propos du retrait des États-Unis et de la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI ou INF en anglais pour *Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty*). Il a posé à Nathalie Loiseau ministre chargée des Affaires européennes les questions suivantes : « *Comment faire en sorte d'éviter que ne se reproduisent les erreurs du passé ?* » et « *Quelles initiatives comptent prendre la France et ses alliés européens pour éviter le risque d'une nouvelle course aux armements nucléaires ?* ». La réponse fut quelque peu cinglante, car la ministre a juste précisé qu'« *il convient de construire une véritable autonomie stratégique européenne* »... en clair cela signifie pour elle, de renforcer la politique de dissuasion nucléaire. Heureusement que le sénateur a demandé d'éviter les erreurs du passé...

## Demande d'audition sur « Le TIAN et la défense européenne »

Les sénateurs de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées M. Ronan Le Gleut (groupe Les Républicains) et M<sup>me</sup> Hélène Conway-Mouret (groupe socialiste et républicain) sont co-rapporteurs d'une mission d'information portant sur « la défense européenne ». À l'heure où des États européens (Autriche, Lichtenstein, Suisse, Irlande, Suède) se sont engagés en 2017 dans le processus de négociation du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et que certains membres de l'Union européenne ont déjà ratifié ce traité (Autriche, Irlande dans les prochains mois) ou que d'autres s'interrogent sur leur signature (Espagne, Malte, Suède), la question de l'arme nucléaire au sein de la politique européenne de défense se pose de façon criante. Que l'on soit pro-dissuasion ou en faveur du désarmement nucléaire, l'arme nucléaire est encadrée par des traités (TNP, TIAN) et des accords spécifiques (comme avec l'Allemagne et le Traité de Bruxelles de 1957) ; de même, la Clause de défense mutuelle, (article 42.7) du Traité de Lisbonne « n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres », soit leur acceptation d'un recours ou non à l'arme atomique.

Il apparaît essentiel que ICAN France soit auditionné par cette mission pour être entendue plus spécifiquement sur le rôle du TIAN dans cette future politique de défense européenne..

### Question : sur les pressions diplomatiques exercées par la France

L'Organisation des Nations unies a ouvert en 2017 des négociations sur un instrument juridiquement contraignant contre les armes nucléaires. Le 7 juillet 2017, 122 États ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce traité est depuis le 20 septembre 2017 ouvert à la signature. La France s'est toujours montrée très hostile à ce processus. Une manifestation qui s'est traduite, d'une part, par son absence aux négociations et, d'autre part, des réflexions officielles fortes à l'encontre des États ayant adopté ce document juridique. Différentes sources journalistiques ou d'organisations humanitaires font état de pressions diplomatiques que la France exerce à l'encontre d'États d'Afrique pour qu'il ne signe pas ou ne ratifie pas le TIAN.

M/M<sup>me</sup> le Député(e), M/M<sup>me</sup> le Sénateur demande au Premier ministre de bien vouloir lui assurer que la politique diplomatique de la France ne réalise pas de telles pressions, surtout quand l'objet est de repousser la création d'un traité qui doit interdire une arme de destruction massive ?

## Vivre ou mourir ?

CICR



Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lancent une campagne mondiale de sensibilisation sur le danger des armes nucléaires sous le slogan : « *Décidons de l'avenir des armes nucléaires avant qu'elles ne décident du nôtre !* » L'objectif est « *d'attirer davantage l'attention du public sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une guerre nucléaire et d'encourager les gens à demander à leurs gouvernements respectifs de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* ».

sansarmesnucléaires.org

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN\_France



**ICAN France**, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 500 organisations non gouvernementales partenaires dans 101 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leurs gouvernements afin de signer et de faire ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : [www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org)

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,  
coordination@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



**L'Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,  
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09